

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CAPPELLE-EN-PEVELE

Séance du 5 juillet 2024

Régulièrement convoqué, s'est réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	15	Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

**Etaient présents :**

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, M. Alexandre BOUVRY, Mme Elodie DELATRE, M. Vincent GOHIER, M. Christophe OLIVE, Mme Julie DELTOUR

Date de la convocation
1 <sup>er</sup> juillet 2024

**Procurations :**

M. François HENRIQUET à M. Bruno CHACORNAC  
M. Dominique LA GANGA à M. Bernard CHOCRAUX  
Mme Isabelle PERAL à M. Jean-Pierre ROCHE  
Mme Céline SINIARSKI à Mme Peggy GELEZ

Transmission en Préfecture
8 juillet 2024

Date de publication
8 juillet 2024

**A été nommée secrétaire de séance :**

Mme Julie DELTOUR

DELIBERATION N°38/2024	[MARCHES PUBLICS] Choix du prestataire pour la restauration scolaire.
---------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été faite pour rechercher un prestataire pour la restauration scolaire et la fourniture de matériel pour l'école Émilie Carles.

Deux entreprises ont déposé un pli, la commission école s'est réunie afin d'analyser les propositions. Elle propose de retenir le prestataire API RESTAURATION avec une offre de :

- 3,40 € HT par repas pour les enfants de maternelle
- 3.50 € HT par repas pour les enfants de primaire
- 3,85 € HT par repas pour les adultes (dans le cadre des ALSH)

Monsieur le maire précise que le marché est signé pour 1 an et renouvelable 2 fois maximum.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix (19 voix pour) :

**DÉCIDE** de choisir le prestataire API RESTAURATION pour assurer la fourniture des repas du restaurant scolaire et du centre de loisirs ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats pour une durée d'un an renouvelable deux fois par notification expresse pour une mise en application au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme  
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire  
M. Bernard CHOCRAUX

